


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement
(CE) No. 1907/2006

Eco-Bac Classic
**RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**
1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Eco-Bac Classic

Code du produit : 113265E

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent désinfectant

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution du produit : 0.75 % - 1.25 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyant cuisine. Procédé manuel
Désinfectant de surface. Procédé manuel

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc
CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand
94110, ARCUEIL France Cedex
01 49 69 65 00
cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341
+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 19.03.2019

Version : 3.1

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur
Irritation cutanée, Catégorie 2

H315

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

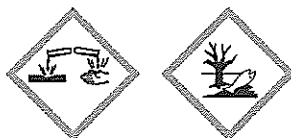
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)****produit pur**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	:	Prévention:	
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Chlorure de benzalkonium

Chlorure de didécyldiméthylammonium

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers**produit pur**

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****produit pur**

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Fattyalcohol ethoxylates =/ $\leq$ C15 and =/ $\leq$ 5EO	68213-23-0 500-201-8 01-2119489387-20	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	$\geq 5 - < 10$
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119983287-23	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	$\geq 1 - < 2.5$
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 01-2119945987-15	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	$\geq 1 - < 2.5$
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
éthylène glycol	107-21-1 203-473-3 01-2119456816-28	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; H373	$\geq 0.25 - < 0.5$

produit à la dilution d'emploi conseillée
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119983287-23	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	< 0.1
Chlorure de didécylidiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 01-2119945987-15	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	< 0.1

Remarques : Aucun ingrédient dangereux
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****produit pur**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

- | | |
|--------------------------------|--|
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas d'inhalation | : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |

produit à la dilution d'emploi conseillée

- | | |
|---------------------------------|--|
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer abondamment à l'eau. |
| En cas de contact avec la peau | : Rincer abondamment à l'eau. |
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas d'inhalation | : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**produit pur****5.1 Moyens d'extinction**

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucun(e) à notre connaissance. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ininflammable et incombustible. |
| Produits de combustion dangereux | : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de phosphore |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic****5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****produit pur**

- Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

produit à la dilution d'emploi conseillée

- Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.
- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**produit pur**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

produit à la dilution d'emploi conseillée

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**produit pur**

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic****produit à la dilution d'emploi conseillée**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**produit pur**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 50 °C

produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

produit pur

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

produit pur

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthylène glycol	107-21-1	VLCT (VLE) (Vapeur(s))	40 ppm 104 mg/m3	FR VLE
Autres informations	*	Risque de pénétration percutanée		
	bleu	Valeurs limites réglementaires indicatives		
		VME (Vapeur(s))	20 ppm 52 mg/m3	FR VLE
Autres informations	*	Risque de pénétration percutanée		
	bleu	Valeurs limites réglementaires indicatives		

DNEL

éthylène glycol	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 106 mg/cm2 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 35 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 53 mg/cm2 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 7 mg/m3
-----------------	---	---

PNEC

éthylène glycol	:	Eau douce Valeur: 10 mg/l Eau de mer Valeur: 1 mg/l Eau Valeur: 10 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 20.9 mg/kg Eau Valeur: 1995.5 mg/l
-----------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

	Sol Valeur: 1.53 mg/kg
--	---------------------------

8.2 Contrôles de l'exposition**produit pur
Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Épaisseur minimale de 0.3 mm pour le butyle et de 0.2 mm pour le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants).
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**produit à la dilution d'emploi conseillée
Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Protection des yeux/du visage (EN 166)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains (EN 374)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection de la peau et du corps (EN 14605)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves
-------------------	--

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

	produit pur	produit à la dilution d'emploi conseillée
Aspect	: liquide	liquide
Couleur	: verdâtre-jaune	vert clair
Odeur	: Parfums, produits parfumés	inodore
pH	: 8.7 - 9.7, 100 %	7.7 - 8.7
Point d'éclair	: Non applicable	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité relative	: 1.085 - 1.095
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Décomposition thermique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité, cinématique	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés explosives	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Oxydes de phosphore

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****produit pur**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO
DL50 : > 5,050 mg/kg
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Chlorure de benzalkonium
DL50 Rat: 344 mg/kg

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

DL50 Rat: 1,150 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO
DL50 : > 2,000 mg/kg

Chlorure de benzalkonium
DL50 Lapin: 3,340 mg/kg

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium
DL50 Lapin: 2,930 mg/kg

éthylène glycol
DL50 Lapin: 10,600 mg/kg

Effets potentiels sur la santé**produit pur**

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine**produit pur**

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

produit à la dilution d'emploi conseillée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Contact avec les yeux	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou attendu.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**produit pur**
12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------------------	---

Produit

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	: Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO 96 h CL50: 0.876 mg/l Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
	Chlorure de didécylidiméthylammonium 96 h CL50 Poisson: 1 mg/l
	éthylène glycol 96 h CL50: 72,860 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO 48 h CE50: 0.53 mg/l Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
	Chlorure de benzalkonium 48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.016 mg/l
	éthylène glycol 48 h CE50: > 100 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues	: Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO 72 h CE50: 0.41 mg/l Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. 72 h NOEC: 0.31 mg/l Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
--------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

éthylène glycol
96 h CE50: 6,500 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : Fattyalcohol ethoxylates $\leq$ C15 and $\leq$ 5EO
Résultat: Facilement biodégradable.

Chlorure de benzalkonium
Résultat: Biodégradable

Chlorure de didécylméthylammonium
Résultat: Éliminé du milieu aquatique

éthylène glycol
Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**produit pur**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**produit pur**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 (composé ammonium quaternaire, Alkyl ammonium chloride)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
 14.4 Groupe d'emballage : III
 14.5 Dangers pour l'environnement : oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 3082
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
 (quaternary ammonium compound, Alkyl ammonium chloride)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
 14.4 Groupe d'emballage : III
 14.5 Dangers pour : Yes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

l'environnement
 14.6 Précautions : None
 particulières à prendre par
 l'utilisateur

**Transport maritime
(IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU : 3082
 14.2 Désignation officielle de : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
 transport de l'ONU N.O.S.
 (quaternary ammonium compound, Alkyl ammonium chloride)
 14.3 Classe(s) de danger : 9
 pour le transport
 14.4 Groupe d'emballage : III
 14.5 Dangers pour : Yes
 l'environnement
 14.6 Précautions : None
 particulières à prendre par
 l'utilisateur
 14.7 Transport en vrac : Not applicable.
 conformément à l'annexe II
 de la convention Marpol
 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Phosphates, Agents de surface
 relatif aux détergents CE non ioniques
 648/2004 moins de 5 %: Agents de surface cationiques
 Autres constituants: Parfums
 Autres constituants: Désinfectants

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 66 84 65

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9):
 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Irritation cutanée 2, H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique 1, H400	Méthode de calcul
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique 3, H412	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic****Texte complet pour phrase H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition**Scénario d'exposition: Désinfectant de surface. Procédé manuel**

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : Oui : Voir rubrique 8

Protection respiratoire : non

Scénario d'exposition: Nettoyant cuisine. Procédé manuel

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

Protection respiratoire : non

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Eco-Bac Classic**

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et
mesures de gestion des
risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : Oui : Voir rubrique 8

Protection respiratoire : non

Adelya, Terre d'Hygiène